

Compte des esclaves embarqués à Foulepointe sur la flûte *la Normande* et révolte subséquente d'esclaves Août 1769

Un document des Archives Nationales de l'île Maurice. Cote HB 16

Nous ne transcrivons qu'un court extrait d'un document comptable, liste des bénéficiaires de la traite effectuée par la flûte *la Normande* à Foulepointe au mois d'août 1769, état signé du régisseur des traites à Foulepointe, le sieur Laval, et daté du 10 août 1769.

Cette flûte du roi, sensée servir exclusivement aux besoins des administrateurs de l'Isle de France, rapportait le 25 août, 130 esclaves, dont une bonne partie pour des particuliers qui en avaient passé commande, et avaient pour cela réglé d'avance.

On ne comprend pas comment l'intendant Poivre justifiait l'utilisation d'un bâtiment du roi, au bénéfice des particuliers, alors que durant les années 1767 et 1768, il dénonçait en haut lieu la contrebande, accusant Dumas d'être le principal instigateur et bénéficiaire de ce commerce interlope. Dumas parti, on constate que de telles pratiques se poursuivaient, mais au grand jour.

Trois raisons nous amènent à transcrire un court extrait de cet état comptable.

On s'intéresse particulièrement à cette traite de *la Normande* parce qu'un événement dramatique eut lieu lors de sa navigation de retour, de Foulepointe à l'Isle de France : une révolte d'esclaves. Cet événement est ignoré des correspondances de l'intendant Poivre. On le connaît seulement par quelques bribes d'informations relevées dans deux lettres du gouverneur Desroches, nous les reproduisons ici.

Autre raison de notre intérêt particulier, c'est que, parmi les bénéficiaires, figure Bernardin de Saint Pierre, dont nous apprenons par ce document comptable qu'il avait commandé un jeune esclave, avait remis pour cela 60 piastres, dont 29 lui ont été rendues en même temps que son acquisition, le 25 août, acquisition marquée au bras de la lettre « S » pour identification. L'écrivain entreprenait dès le lendemain le tour de l'île en compagnie de son chien et deux esclaves, dont cet enfant ou adolescent désigné ici « négrillon ». (Les jeunes hommes, esclaves sont désignés : « capor »). Ce dénonciateur inconditionnel de la traite et de l'esclavage, n'a pas cru bon d'écrire un mot du drame dont son jeune esclave était rescapé. Il rapporte simplement, au premier jour de son tour de l'île¹ :

« J'avais acheté un esclave depuis peu, à qui j'avais donné votre nom², comme un bon augure pour lui. Il était bien fait, d'une figure intéressante, mais d'une complexion délicate ; il ne parlait point français »

Hormis la page où figure l'achat de l'ingénieur St Pierre, nous transcrivons les quelques lignes d'écriture concernant l'achat effectué par le chevalier Grenier, parce que c'est un officier célèbre de la Marine du roi, et que nous ne voyons pas bien l'usage qu'il pouvait avoir d'une telle acquisition : 20 Noirs, 5 négresses, 1 négritte. Ne possédant pas de terre à l'Isle de France, ces esclaves ne serviraient qu'à son service domestique, à moins qu'une partie n'ait été achetée que pour être revendue avec profit. En tout état de cause, dans le cas présent, comme dans celui de M. de Saint Pierre, l'intendant ne pouvait expliquer son attitude par la nécessité d'aider les colons à acquérir la force de travail nécessaire pour nourrir la colonie.

JPM

Un document des Archives Nationales de l'île Maurice. Cote HB 16.

Plusieurs feuillets conservés dans une chemise intitulée : *Comptes des noirs particuliers embarqués par connaissance sur la corvette la Normande – Année 1769.*

Document signé Laval, régisseur des traites du Roi à Foulepointe et daté du 10 août 1769.

Transcription de deux pages :

¹ *Voyage à l'île de France*, lettre XVII.

² *Duval*, du nom du joaillier de St Petersburg à qui l'ouvrage est adressé.

M. Jacob – 60 piastres

F sur le bras	1 négrillon	31 ½.
	Frais	1 ½.
	33
	Pour solde renvoyé à l'Isle de France	27 piastres

M. Montmoy – 50 piastres

O sur le bras	1 négrillon	31.
	Frais	1 ½.
	32 ½.
	Pour solde renvoyé à l'Isle de France	17 ½ piastres

M. de St Pierre – 60 piastres

S sur le bras	1 négrillon	28.
	Frais	1 ½.
	29 ½.
	Pour solde renvoyé à l'Isle de France	30 ½ piastres

M. l'abbé Lebrun – 60 piastres

L sur le bras	1 capor	32.
	Frais	1 ½.
	33 ½.
	Pour solde renvoyé à l'Isle de France	26 ½ piastres

M. Soccane – 30 piastres

Renvoyé à l'Isle de France	30 piastres
----------------------------------	-------------

M. de l'Ecluse – 30 piastres

Renvoyé à l'Isle de France	30 piastres
----------------------------------	-------------

M. le Chevalier Grenier – 700 piastres

G sur le bras	1 noir	29.
	6 dito à 34	204.
	3 d° à 33	99.
	3 d° à 31	93.
	1 d°	30.
	1 négresse	34.
	1 d°	31 ½.
	2 d° à 29	58.
	1 négritte	27.
	1 noir resté malade	33.
	Frais	30.
	668 ½.
	Pour solde renvoyé à l'Isle de France	31 ½ piastres

Documents évoquant le drame survenu sur la flûte *la Normande*

Trois jours après l'arrivée de *la Normande* au Port Louis, Desroches évoque dans une lettre adressée à Poivre, les événements survenus sur cette flûte ³ :

«Que voulez-vous mon cher Intendant, que nous fassions de pis à des gens nés libres et qui sont esclaves ? Je frémis encore quand je songe qu'ils n'étaient que 100 hommes nus et que nous avons plus de 80 Français à bord. Si l'on connaît les chefs je crois qu'il suffit de leur mettre des colliers ou de les charger de chaînes, et de les traiter fort durement à coté de leurs camarades qu'il faut traiter avec douceur. Remettez, si vous le jugez à propos, dès ce soir les esclaves à ceux à qui ils appartiennent. Gardez ceux de Grenier jusqu'à son retour.»

Quelques jours plus tard, Desroches en dit un mot au ministre ⁴ :

« Sa cargaison consistant en 130 Noirs, tout compris, s'est révoltée quelques jours avant d'arriver ici ; et dans cet événement, 2 hommes de l'équipage ont été tués et 14 blessés dont 3 mortellement. »

* * *

³ Sur ce site, du 28 août 1769, parmi les transcriptions : *Lettres du gouverneur Desroches à l'Intendant Poivre*.

⁴ Base docu=>3 septembre 1769 - Desroches au ministre. Mouvements des vaisseaux.